



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : AVENANT N° 2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE VILLE - ABORDS DE L'HOTEL DE VILLE ET COURS MARIGNY - PHASE 3 - LOT 1 VRD AVEC FOURNITURE DE PIERRE NATURELLE, FONTAINERIE ET ARROSAGE PRIMAIRE PASSE AVEC LE GROUPEMENT RAZEL-BE, SATP, SETP

**DÉCISION N° AU-18-121
EN DATE DU 02 MAI 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4933 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, 7^{ème} Adjoint au Maire ;

VU la décision AU-16-034 en date du 08/02/2016, de signer le marché de travaux d'aménagement du Centre Ville – Abords de l'hôtel de ville et cours Marigny, phase 3 – lot 1 VRD avec fourniture de pierre naturelle, fontainerie et arrosage primaire (notifié le 18/02/2016) ;

VU la décision AU-18-071 en date du 20/03/2018, de signer l'avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement du Centre Ville – Abords de l'hôtel de ville et cours Marigny, phase 3 – lot 1 VRD avec fourniture de pierre naturelle, fontainerie et arrosage primaire (notifié le 09/04/2018) ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre en compte la nouvelle répartition du montant global estimé résultant de l'avenant n°1, entre les membres du groupement conjoint, les sociétés RAZEL BEC, SATP et SETP pour les prestations rémunérées à prix unitaires du lot 1 VRD (hors fontainerie) ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société RAZEL-BEC SAS, domiciliée 526 avenue Albert Einstein – ZI – 77555 MOISSY-CRAMAYEL Cedex, représentée par Monsieur FLAMARION Patrick, Directeur d'agence, mandataire du groupement constitué avec les sociétés SATP et SETP, co-traitants, l'avenant n°2 au marché de travaux d'aménagement du Centre Ville – Abords de l'hôtel de ville et cours Marigny, phase 3 – lot 1 VRD avec fourniture de pierre naturelle, fontainerie et arrosage primaire.

Le montant estimé de 7 570 549, 23 € HT sur le lot 1 VRD hors fontainerie est réparti entre les co-traitants comme suit :

- RAZEL BEC : 5 267 894,40 € HT
- SATP : 1 410 294,83 € HT
- SETP : 892 360,00 € HT

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

l'Adjoint au maire chargé des
grands travaux, des travaux
d'entretien des équipements

publics, de l'urbanisme et de
l'habitat,

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20180502-lmc1H5234H1-AR
Date de réception en Préfecture : 02/05/2018
Date de Publication : 02/05/2018